

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE
ET DE LA SOLIDARITÉ

Arrêté du 28 mai 2008 portant renouvellement du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz

NOR : M TSA0830488A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité,
Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des Instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment son article 4 ;
Vu l'arrêté du 17 juin 2003 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes sourds de Metz ;
Vu les procès-verbaux des scrutins du 10 avril 2006 relatifs aux collèges 1, 2 et 3 ;
Vu l'arrêté du 2 août 2006 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes sourds de Metz ;
Vu la lettre de candidature du 25 février 2008 de Mme le docteur Muller (Suzel) en qualité de médecin responsable départemental du service médical de promotion de la santé en faveur des élèves et conseillère technique de M. l'inspecteur d'académie ;
Sur proposition du directeur de l'administration générale, du personnel et du budget, et du directeur général de l'action sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée, jusqu'au renouvellement du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz, membre du conseil d'administration au titre des personnalités désignées par le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité :

Mme le docteur Muller (Suzel) en qualité de médecin responsable départemental du service médical de promotion de la santé en faveur des élèves et conseillère technique de M. l'inspecteur d'académie, en remplacement de Mme le docteur Clerc (Roselyne),

Article 2

Le directeur général de l'action sociale est chargé, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de la santé, de la protection sociale et des solidarités.

Fait à Paris, le 28 mai 2008.

Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice des personnes handicapées,
P. TISSERAND